Coup de massue !

Sur des Indemnités indigestes

Solidaires Sud Hôtellerie Restauration

NEWS

Elior Entreprises

DS – CSE – CSSCT - RP – IDF

Simulation de l'indemnité de licenciement applicable aux Employés et Agents de Maîtrise

Ancienneté	Indemnité légale *(en mois de salaire brut)*
1	0,25
2	0,50
3	0,75
4	1
5	1,25
6	1,5
7	1,75
8	2
9	2,25
10	2,5
11	2,83
12	3,17
13	3,50
14	3,83
15	4,17
16	4,50
17	4,83
18	5,17
19	5,50
20	5,83
21	6,17
22	6,50
23	6,83

Ancienneté	Indemnité légale *(en mois de salaire brut)*
24	7,17
25	7 ,50
26	7,83
27	8,17
28	8,50
29	8,83
30	9,17
31	9,50
32	9,83
33	10,17
34	10,50
35	10,83
36	11,17
37	11,50
38	11,83
39	12,17
40	12,50
41	12,83
42	13,17
43	13,50
44	13,83
45	14,17

Les montants que nous vous livrons ci-dessous sont purement à titre indicatif, (Ceux-ci ne devraient sensiblement pas varier) car cela dépend de votre salaire, de l'ancienneté ainsi que du % de la « supra plafonnée » inutilement par les Organisations Syndicales dites représentatives et la Direction ELIOR Entreprises.

Attention : Cela ne concerne que les licenciements économiques et départs volontaires au sein du PSE chez ELIOR Entreprises.

SCANDALEUX, INACCEPTABLE !

Partir Sans Extra **(Indemnités sérieuses),** voilà comment nous pourrions définir cette prime qui ne reflète pas ce qu'attendaient les salariés d'ELIOR Entreprises, après des années d'investissement. Des indemnités qui ne sont pas à la hauteur de la crise sociale.

Des « indemnités plafonnées »

Nous l'avons demandé, **(Prime « Supra Légale »)** celle-ci a été acceptée, mais malheureusement les Organisations Syndicales dites représentatives n'ont pas su ou plutôt n'ont pas voulu se mettre en porte à faux avec la direction d'ELIOR Entreprises, d'où des indemnités plafonnées.

Des indemnités plafonnées, **entre 2 et 4 mois de salaire**. Des indemnités qui ont pour rôle de ne pas reconnaître votre **« ANCIENNETÉ »,** ni votre **« FIDELISATION »** au sein de la société ELIOR Entreprises.

Le mode de calcul défavorise, les salariés les plus anciens

En clair plus vous avez de l'ancienneté et moins on reconnaît votre souffrance en tant qu'être humain car ici on préfère privilégier les « centres de profits », Chiffres d'affaire », etc.mais nullement les salariés qui se sont investis depuis de longues années et ça avec l'appui des Organisations Syndicales dites représentatives.

Voici quelques exemples **(Base d'un salaire à 2000€ bruts)** d'indemnité que vous pourriez percevoir :

5 ans d'ancienneté :

Salaire brut :	**2000€**
Ancienneté :	5 ans
Montant total indemnités brut :	**2500€**
Supra Légale avec plafond :	25%
Montant de Supra possible :	4000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	**6 500€**

16 ans d'ancienneté :

Salaire brut :	**2000€**
Ancienneté :	16 ans
Montant total indemnités brut :	**9000€**
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	4960€
Gain total sous réserve pour le salarié :	**13 960€**

25 ans d'ancienneté : Le plafond imposé par les Organisations Syndicales vous retire le fait d'obtenir 23 250€

Salaire brut :	**2000€**
Ancienneté :	25 ans
Montant total indemnités brut :	**15 000€**
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	8 000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	**23 000€**
Vous auriez dû toucher sans plafond	**23 250€**

38 ans d'ancienneté : Le plafond imposé par les Organisations Syndicales vous retire le fait d'obtenir 36 673€

Salaire brut :	**2000€**
Ancienneté :	38 ans
Montant total indemnités brut :	**23660**
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	8000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	31660€
Vous auriez dû toucher sans plafond	**36 673€**

40 ans d'ancienneté : Le plafond imposé par les Organisations Syndicales vous retire le fait d'obtenir 38 750€

Salaire brut :	**2000€**
Ancienneté :	40 ans
Montant total indemnités brut :	**25 000€**
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	8000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	33 000€
Vous auriez dû toucher sans plafond	**38 750€**

Depuis le début de l'annonce du « Plan de Sauvegarde de l'Emploi, l'équipe SUD s'est attelée à exprimer des revendications qui puissent sauvegarder de nombreux emplois. Que vous puissiez être reconnus à votre juste valeur. Où se situe la limite de la cupidité, surement pas dans des leçons de morale d'acceptation.

Votre avenir au sein d'ELIOR Entreprises est quasi terminé pour la plus part d'entre nous, car **dès le mois de mai 2021, les lettres de licenciements seront envoyées au domicile des salariés**. Même si ce message paraît alarmiste, il n'en va pas moins que nous ne souhaitons pas mentir aux salariés, c'est ce qui a fait notre crédibilité et notre force.

Nous restons convaincus que ce PSE où de nombreuses suppressions de postes va aggraver nos conditions de travail ainsi que la qualité de service qui sera pourtant exigée.

SUD ELIOR Entreprises, une posture d'information et d'alerte

Réalisé le mercredi 10 mars 2021